

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/468/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Considérant l'organisation d'un rassemblement par l'Union Locale des Syndicats C.G.T. de Eu – Le Tréport – Vallée de la Bresle, le Jeudi 18 septembre 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : Le Jeudi 18 septembre 2025 de 14h30 à 19h00
Le stationnement sera interdit Place Guillaume Le Conquérant.

Article 2 : En fonction de l'avancement du rassemblement et du nombre de manifestants le parcours sera raccourci.
la circulation des rues suivantes sera perturbée :

- Place Guillaume Le Conquérant,
- Rue Charles Morin,
- Place Abbé Legris,
- Rue de Clèves,
- Boulevard Faidherbe,
- Boulevard Gambetta,
- Boulevard Thiers,
- Place du Général de Gaulle,
- Rue de Normandie,
- Rue Paul Bignon
- Dissolution Place Guillaume le Conquérant vers 19h00.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le trois septembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

